



Unsa Retraités

Dossier élaboré
par le groupe
« Prospective »

Retraites et retraités : les chiffres de la DREES Août 2025

Les retraités et les retraites : Panorama 2025

Le dossier 2025 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) analysé et mis à jour par l'UNSA Retraités

Chaque année, la DREES publie des données détaillées concernant la situation des retraités, les conditions de transition de l'activité à la retraite, le niveau des pensions...

Cette année, le dossier a été publié en plein été, il est daté du 31 juillet 2025

Même si ces données sont en décalage par rapport à la situation présente, puisqu'elles s'appuient sur des statistiques concernant la fin de l'année 2023, elles apportent un éclairage précieux pour qui s'inquiète de la situation des retraités et des actifs proches de la retraite.

Nous avons retenu les éléments qui nous semblent essentiels sur les thèmes suivants :

- Le nombre des retraités en France,
- La situation des nouveaux retraités,
- Les bénéficiaires des pensions de réversion,
- L'évolution des pensions,
- Le niveau moyen des pensions,
- Les minima de pensions,
- Les pensions d'invalidité.

Les chiffres les plus significatifs ont été mis en exergue, des éléments détaillés puisés dans le dossier de la DREES peuvent servir de base fiable pour porter nos arguments.

Les plus curieux peuvent consulter le dossier complet sur le site de la DREES :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/>



Combien de retraités en France en 2023?

Fin 2023, **17,2 millions de personnes sont retraitées** de droit direct (hors pension de réversion) des régimes français.

Leur nombre augmente de 1 % par an en moyenne depuis 2020, ce qui représente 160 000 personnes de plus par an. Le rapport entre actifs en emploi et retraités a tendance à s'améliorer. Il est passé de 1.71 en 2020 à 1.77 actif pour un retraité en 2023.

Les femmes représentent 53.1% des retraités de droit direct. Elles sont de plus en plus nombreuses, au fil des générations, à participer au marché du travail.

Fin 2023, 14,6 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV et 12,6 millions une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arrco.

25.3% des retraités sont poly-pensionnés, ils perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

L'âge médian des retraités est 71 ans et 6 mois.

**17,2 millions
de retraités en 2022,
dont 53,1% de
femmes.**

Les nouveaux retraités

Tous régimes confondus, **781 000 retraités ont liquidé un premier droit direct à la retraite en 2023**. Ce nombre recule de 1% par rapport à 2022. L'évolution du nombre de nouveaux retraités en 2023 est liée au relèvement de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite induit par l'entrée en vigueur de la réforme des retraites cette même année. Les personnes nées entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961 et souhaitant partir dès que possible ont en effet dû reporter leur départ de 2023 à 2024.

**781 000
nouveaux
retraités en
2023**

Les pensions de réversion

**4.4 millions de bénéficiaires de
pensions de réversion
Pour 884 000 personnes (20%
des bénéficiaires d'une pension
de réversion) la pension de
réversion est la seule pension**

Fin 2023, **4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de réversion**, soit une hausse de 2% en dix ans.

Pour 884 000 d'entre elles, la pension de réversion est l'unique pension de retraite.

Les femmes, plus souvent veuves, représentent **87 % des bénéficiaires** d'une pension de droit dérivé. Le nombre de bénéficiaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans.

Le régime général et l'Agirc-Arrco, les plus gros pourvoyeurs de pensions de réversion, servent respectivement **2.8 millions de pension pour la CNAV et 2.9 millions de pensions pour l'Agirc-Arrco.**

Évolution et revalorisation des pensions

En 2024, les pensions de retraite des régimes de base ont été revalorisées de 5,3 % (+1,1 % au 1er janvier et +4 % au 1er juillet). Les pensions complémentaires versées par l'Agirc-Arcco ont été également revalorisées de 1,6 %, au 1er novembre 2024.

De fin 2013 à fin 2023, le pouvoir d'achat de la plupart des assurés des régimes de base et complémentaires, résidant en France et ayant liquidé leurs droits avant 2013, **diminue de 0,8 % en moyenne par an**. En conséquence, pendant ces dix années, la pension brute de ces derniers a diminué, au total, de 7,6 % en euros constants. En tenant compte des prélèvements sociaux, la pension nette a davantage baissé, de 8,1 % en euros constants.

Ces évolutions sont la conséquence de la sous-indexation des pensions de certains régimes (notamment du régime complémentaire Arrco) et de l'augmentation des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite certaines années.

Entre 1999 et 2024, sur 25 ans, la pension nette d'un cadre a diminué de 9,2% et celle d'un salarié non-cadre de 6,5%.

En 10 ans, de 2013 à 2023, les pensions de retraite nette ont baissé de 8,1 % en euros constants.

Le niveau moyen des pensions

**Retraite moyenne
nette en 2023
1541 euros**

Fin 2023, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités résidant en France, s'élève à 1 666 euros (soit 1 541 euros nets des prélèvements sociaux).

Le montant de la pension nette a **baissé de 1,9% en euros constants depuis 2017**, en raison notamment de revalorisations ponctuellement inférieures à l'inflation depuis cette date dans certains régimes.

Les femmes résidant en France perçoivent un montant de retraite de droit direct inférieur de 38 % à celui des hommes en 2022, contre 50 % en 2004. Leur retraite moyenne brute est égale à 1306 euros (74% du SMIC brut janvier 2024). En tenant compte de la pension de réversion, cet écart se réduit à 25 %.

Entre 2017 et 2023, baisse de 1,9% du niveau des pensions

**Retraite moyenne brute des
femmes : 1 306 euros
(74% du SMIC brut 2022)**

Les pensions des nouveaux retraités

Les nouveaux retraités ayant liquidé un premier droit direct perçoivent **une pension de droit** direct brute de 1 557 euros par mois en moyenne en 2023 et de **1 435 euros nets** des prélèvements sociaux. Elle diminue de 2,9 % en euros constants en un an.

En 2023, la pension moyenne des femmes faisant valoir un premier droit à la retraite dans l'année, tous régimes confondus (majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise), est inférieure de 28 % à celle des hommes (soit 1033 euros nets). L'écart entre les deux sexes baisse de 1 point par rapport à 2022.

La pension nette moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 6.8% à la pension moyenne, alors qu'elle était supérieure jusqu'en 2017.

**Pension nette des
nouveaux
retraités :
1435 euros,**

Les minima de pension (Minimum Contributif et Minimum Garanti)

Fin 2020, **37 % des retraités** de droit direct résidant en France **bénéficiaient d'un minimum de pension**. Cette part est plus faible parmi les retraités les plus jeunes, en raison du durcissement des conditions d'attribution de ces minima depuis le 1er janvier 2012.

Les femmes sont davantage concernées que les hommes (34 % contre 15 %), par les minima de pension, pour la génération témoin de 1953.

Au régime général, un retraité sur six (18 %) ayant liquidé sa pension en 2022 bénéficie du minimum contributif.

Dans la Fonction publique, en 2023, le minimum garanti est quant à lui versé à 4 % des nouveaux retraités de la Fonction Publique d'Etat et à 25% des nouveaux retraités de la CNRACL.

**34% des
femmes
retraités de la
génération
1953
perçoivent un
minimum de
pension.**

**Un retraité sur six relève du
Minimum Contributif dans le régime
général.**

**Un retraité sur quatre relève du
Minimum Garanti dans le régime
CNRACL**

Le niveau de vie des retraités

En 2023, le niveau de vie médian des retraités est égal à celui de l'ensemble de la population, mais **leurs revenus sont en moyenne moins élevés**, même si s'ajoutent à leurs pensions davantage de revenus du patrimoine, car cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge. En 2023, le niveau de vie médian des retraités s'élève à 2030 euros par mois.

Les pensions de retraite demeurent l'essentiel du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité. En 2022, elles **constituent environ 80, % du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité**.

Les personnes retraitées sont sous-représentées parmi les 20 % des Français ayant le niveau de vie le plus bas. **Le taux de pauvreté des retraités est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population : 10 % contre 14,4 % en 2022**. La redistribution réalisée par le système fiscal (CSG, CRDS, taxe d'habitation, etc.) et social (minima sociaux, aides au logement, etc.) réduit le taux de pauvreté des retraités de 3,3 points en 2022. (Mais le taux de pauvreté chez les retraités est passé à 11,1% en 2025).

Les 10 % de retraités les plus aisés ont un niveau de vie mensuel supérieur à 3 530 euros, soit un ratio 2.9 fois supérieur au niveau de vie maximal des **10 % les plus modestes (1 220 euros mensuels)**. Dans l'ensemble de la population, ce ratio atteint 3,4. Cette différence confirme le caractère redistributif de notre système de retraite.

Niveau de vie médian
des retraités : 2030
euros par mois.

Niveau de vie médian
de l'ensemble de la
population (pas des
actifs !): 2030 euros
par mois.

Niveau de vie des retraités :
10% les plus riches :
plus de 3530 euros
10% les plus pauvres :
moins de 1220 euros
Ratio pauvres /riches : x 2.9

La part des retraites dans le Produit Intérieur Brut

**Part du PIB consacrée
au financement des
retraites : 13.1%**

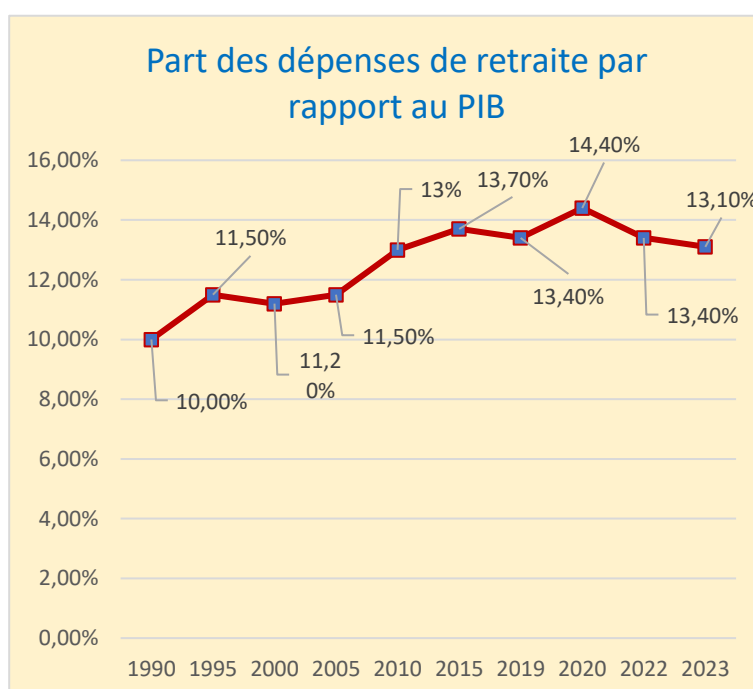
Les pensions de retraite constituent le premier poste des dépenses publiques de protection sociale. Leur montant s'élève à 370 milliards d'euros en 2023, soit 13,1 % du produit intérieur brut et 41,6 % des prestations de protection sociale. En 2023, les masses financières relatives aux pensions augmentent de 5 % en euros courants, du fait de la revalorisation des pensions liée à la crise inflationniste. Comme en 2022, cette évolution s'explique avant tout par les revalorisations des pensions de retraite liées au contexte de forte inflation.

On peut regretter que la DREES ignore la notion de dépense nette liée au financement du système des retraites citée par le COR : Si l'on déduit la contribution des retraités au financement du système des retraites (CSG, CRDS, CASA...) la dépense nette pour le financement du système des retraites correspond à 12,9 % du PIB, soit 378 milliards d'euros.

Part des dépenses de retraites par rapport au PIB

1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020*	2022	2023
10%	11.5%	11.2%	11.5%	13%	13.7%	13.4%	14.4%	13.4%	13.1%

*En 2020, recul du PIB pour cause de pandémie de COVID, progression relative des dépenses de retraite dans la part de la richesse nationale.



Âge moyen de
départ à la
retraite en
2023 :
62 ans 9 mois

L'âge de départ à la retraite

Fin 2023, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à **62 ans et 9 mois**. Il est en augmentation de 2 ans et 3 mois depuis 2010, c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de la même année. Mais les femmes partent à la retraite en moyenne plus tard : 63 ans et 1 mois contre 62 ans et 4 mois pour les hommes.

Entre les générations 1949 et 1962, la proportion de personnes déjà retraitées à 61 ans est passée de 76 % à 21 %.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente de 1 an et 3 mois entre les générations 1949 et 1956 ; **la durée moyenne passée à la retraite diminuerait en conséquence légèrement entre ces deux générations**. La durée espérée de retraite pour les femmes est supérieure à celle des hommes, du fait de leur plus grande espérance de vie, même si elles prennent en moyenne leur retraite plus tard que les hommes. En moyenne, les femmes nées en 1956 passeront 26 années et 6 mois à la retraite, contre 23 années pour les hommes de la même génération.

Les motivations de départ à la retraite

- ✓ **Profiter de sa retraite le plus longtemps possible,**
- ✓ **Atteindre l'âge d'ouverture des droits,**
- ✓ **Bénéficier du taux plein (pas de décote)**

Les nouveaux retraités qui ont pris leur retraite entre juillet 2019 et juin 2020 déclarent majoritairement être partis dès qu'ils en ont eu la possibilité.

Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits et bénéficier du taux plein sont les motivations de départ le plus souvent citées. Pour ceux qui ont prolongé leur activité au-delà de l'âge minimum de départ jugé possible, les principales motivations avancées sont l'intérêt porté au travail et les raisons financières. La plupart des nouveaux retraités ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, mais certains dispositifs de retraite demeurent encore largement méconnus.

Le cumul emploi retraite et la retraite progressive

Le cumul emploi-retraite et la retraite progressive sont deux dispositifs permettant de cumuler pension de retraite et activité. Instaurée en 1988, la retraite progressive peut s'appliquer dès 60 ans, mais elle ne concerne les fonctionnaires que depuis 2023.

Le cumul emploi-retraite existe pour sa part depuis 1945, mais ses conditions d'exercice ont été modifiées plusieurs fois, notamment par les réformes de 2003 et de 2014.

En 2023, **606 000 assurés sont en cumul emploi-retraite**, tandis que **la retraite progressive ne concerne que 28 000 personnes** à la fin de l'année.

606 000 personnes continuent une activité professionnelle par le cumul emploi-retraite.

Le minimum vieillesse (ASV ou ASPA)

**723 020
bénéficiaires
des minima
de pension
(ASV et ASPA)**

Fin 2023, **723 020 personnes perçoivent** l'allocation supplémentaire du **minimum vieillesse (ASV)** ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) garantissant un revenu de 961 euros pour une personne seule.

Le nombre des allocataires est en progression de 4.6% par rapport à fin 2022. Après une première augmentation depuis dix ans en 2018, la hausse du nombre d'allocataires se poursuit. Elle s'explique par la troisième revalorisation exceptionnelle du minimum vieillesse intervenue en janvier 2020, qui a de nouveau entraîné une augmentation du nombre de personnes éligibles. En 2023, les dépenses au titre de l'ASV et de l'ASPA augmentent de 7,6 % et atteignent 4,1 milliards d'euros. En effet, les effectifs comme les montants moyens augmentent, en raison notamment des revalorisations de juillet 2022 (+4%) et janvier 2023 (+0,8%).

Plus d'un bénéficiaire du minimum vieillesse sur deux est une femme seule. Les femmes allocataires sont, par ailleurs, plus âgées en moyenne que les hommes.

L'âge moyen des allocataires est de 73,7 ans, proche de celui de la population des plus de 62 ans (74.4 ans). Les carrières des allocataires sont plus souvent incomplètes, marquées par l'invalidité ou l'inaptitude au travail. Les allocataires du minimum vieillesse sont, en proportion, plus nombreux dans les régions du sud de la France et dans les départements et régions d'outre-mer.

Fin 2023, **les allocataires reçoivent en moyenne 445 euros mensuels pour l'ASV** (+0,1 % par rapport à 2022) et **499 euros pour l'Aspa** (+0,1 %).

En 2020, 14% des bénéficiaires du minimum vieillesse (89 000 personnes) ne percevaient aucune autre pension et n'ont aucun droit ouvert dans un régime de retraite.

**Allocation moyenne ASPA en
2023 : 499 euros**

La pension d'invalidité

Le dispositif d'invalidité couvre le risque de ne plus pouvoir travailler dans des conditions normales à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. **La pension d'invalidité compense en partie la réduction ou la perte du revenu professionnel.**

Elle est remplacée par une pension de retraite lorsque les droits à pension sont ouverts.

Fin 2023, **825 000 personnes bénéficient d'une pension d'invalidité**. Parmi elles, 101 000 sont de nouveaux bénéficiaires. L'âge moyen de ces nouveaux titulaires de pensions d'invalidité dépasse 52 ans dans la plupart des régions. La part des bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct dans la population française croît avec l'âge, atteignant quasiment 9 % à 61 ans.

Le montant versé dépend de la catégorie d'invalidité.

Il s'échelonne en moyenne de 610 euros par mois pour les invalides en mesure d'exercer une activité rémunérée à 2140 euros pour les plus dépendants.

Globalement, les pensions d'invalidité représentent une dépense annualisée de 8,6 milliards d'euros fin 2023.

**825 000
personnes
ont une
pension
d'invalidité.**